

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **354^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 9 février 2021, à 17 heures via Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Johanne Allaire
 Louise Lacoste
 Mélanie Laflamme
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Martine Lavoie
 Christiane Pichette
 Suzie Ranger
 Annie Saint-Germain
 Brianna Teupe

Messieurs Robin Blanchet
 Tarik-Alexandre Chbani
 Jérôme Cormier
 Jean-Philippe Martin
 Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marilyn Doucet
 Marie-Eve Dupuis Roussil
 Isabelle Grelier
 Isabelle Legault
 Catherine Parent

Monsieur Simon Lavoie

ABSENTS :

Mesdames Rébecca Joyal
 Marie-Anne Perreault

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation

- 2.1 Procès-verbal de la 353^e assemblée ordinaire
- 2.2 Procès-verbal de la 117^e assemblée extraordinaire

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

- 3.1 Procès-verbal de la 353^e assemblée ordinaire
- 3.2 Procès-verbal de la 117^e assemblée extraordinaire

4. Rapport du directeur général

5. Points de décision

- (d) 5.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours et plans de formation
- (d) 5.2 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour 2020-2021 – modification
- (d) 5.3 Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5)

- (d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency
- (d) 5.5 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Sanction des études
 - 5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.6 Calendrier scolaire 2021-2022 – répartition des jours d'enseignement
- (d) 5.7 Modification à l'entente d'achat SAR135-2019 – acquisition d'une solution hyperconvergente
- (d) 5.8 Renouvellement des licences Microsoft
- (d) 5.9 Composition de la Commission des études
- (d) 5.10 Désignation toponymique du studio de TIM
- (d) 5.11 Octroi d'un contrat pour le service d'ombudsman

6. Points d'information

- (d) 6.1 Consultation Sciences de la nature
- (d) 6.2 Mise à jour financière au 31 décembre 2020
 - 6.3 Planification stratégique – suivi des démarches
 - 6.4 Centre sportif
 - 6.5 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.
 - 6.6 Ouverture des caméras

7. Correspondance et communications écrites

8 Varia

1. Adoption de l'ordre du jour

CA20/21-354.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général souhaite la bienvenue au nouvel administrateur Jérôme Cormier, membre issu des parents d'étudiant du Collège.

La séance débute par la présentation du point 6.3 – Planification stratégique, suivie de la présentation du point 6.6 – Ouverture des caméras, afin de permettre aux invités et à l'intervenante de quitter la rencontre.

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 354^e assemblée.

2. Adoption des procès-verbaux : correction et approbation

CA20/21-354.2
ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX :
CORRECTION ET
APPROBATION

2.1 Procès-verbal de la 353^e assemblée ordinaire

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Mélanie Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 353^e assemblée ordinaire.

2.2 Procès-verbal de la 117^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 117^e assemblée extraordinaire.

CA20/21-354.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE GES
PROCÈS-VERBAUX

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la 353^e assemblée ordinaire

Ombudsman : le directeur général a poursuivi ses démarches afin de pourvoir au poste d'ombudsman. Il annonce que Mme Hélène Richard, qui a été ombudsman à l'Université Laval durant plusieurs années, est une candidate intéressante pour occuper ce poste. Sa candidature a été proposée au comité de gouvernance et d'éthique. Le comité procédera sous peu aux vérifications usuelles et formulera une recommandation en faveur ou non de l'octroi d'un contrat qui couvrira l'année scolaire en cours, avec possibilité de renouvellement.

Afin de permettre la poursuite de ce service dans les meilleurs délais, le directeur général propose aux administrateurs d'autoriser la conclusion du contrat, sous réserve de l'autorisation du comité de gouvernance, qui procédera incessamment aux vérifications d'usage avant de recommander ou non l'octroi du contrat.

Un point de décision est ajouté en ce sens (5.11 – Octroi d'un contrat pour le service d'ombudsman).

Réponse du Collège au rapport de l'ombudsman 2019-2020 : le directeur général informe les membres que la réponse du Collège ainsi que le plan d'action seront déposés lors de la prochaine assemblée du Conseil le 4 mai 2021.

Plan de sécurité informatique : la Fédération des cégeps a annoncé la mise en œuvre du plan d'action BOUCLIER par les 48 directions générales des établissements du réseau collégial public dans le but de satisfaire aux nouvelles exigences en matière de sécurité de l'information du gouvernement. Quatre (4) ressources additionnelles y ont été ajoutées afin de bonifier le service offert. Avec l'entrée en vigueur du plan d'action BOUCLIER, les cégeps pourront notamment mutualiser leurs services afin de répondre à leurs obligations en matière de rehaussement du niveau de sécurité de l'information.

3.2 Procès-verbal de la 117^e assemblée extraordinaire

Le directeur général explique les raisons ayant motivé le Collège à reporter d'une semaine le début de la session.

CA20/21-354.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Rentrée scolaire et activités de la rentrée pour les étudiantes et étudiants et les membres du personnel
- Création du fonds pour reprendre et pérenniser le mouvement Forces AVENIR (FA) au collégial
- CSI
- Nouveau pavillon
- Devis scolaire
- Projet de redressement des toitures
- Planification stratégique
- Nouvelles règles sanitaires annoncées le 4 février 2021
- Nouvelle directrice générale à la Fondation du Collège
- Plan d'effectifs
- Portrait COVID

CA20/21-354.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours et plans de formation

Des modifications ont été apportées aux grilles de cours et/ou aux plans de formation des programmes suivants :

- Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0)
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0 et 410.BU))
- Gestion de commerces (410.D0 et 410.DU)
- Techniques de l'informatique (420.B0)

Deux cours de Mathématiques (mise à niveau) du cheminement Tremplin DEC ont également été ajustés.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8, 10 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les comités de programme;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de programme ou des départements;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Mélanie Laflamme

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les modifications apportées aux activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège.

(d) 5.2 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour 2020-2021 – modification

La mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes a pour but d'assurer la qualité de la formation offerte au Collège.

En 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur poursuit ses travaux d'actualisation dans les programmes suivants :

- Sciences de la nature (200.B0)
- Sciences humaines (300.A0)
- Techniques de physiothérapie (144.A1)
- Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)
- Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)

Toutefois, le Département de paysage et commercialisation en horticulture ornementale a manifesté le souhait de procéder à la révision de son programme dès l'année 2020-2021.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter, après consultation de la Commission des études, une Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) et de s'assurer de son application (Règlement sur le régime des études collégiales, art.24);

CONSIDÉRANT l'importance d'une évaluation périodique des programmes d'études mis en œuvre par le Collège;

CONSIDÉRANT la poursuite des travaux d'actualisation menés par le ministère de l'Enseignement supérieur dans les programmes suivants :

- Sciences de la nature (200.B0)
- Sciences humaines (300.A0)
- Techniques de physiothérapie (144.A1)
- Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)
- Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le Département de paysage et commercialisation en horticulture ornementale à réviser son programme dès l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme de Paysage et commercialisation en horticulture ornementale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Mélanie Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la mise en œuvre de la présente Politique institutionnelle en évaluant en 2020-2021 le programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0).

(d) 5.3 Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5)

Des modifications doivent être apportées au Règlement sur l'admission (numéro 5) afin de l'adapter à deux situations :

- 1) Admission dans les collèges des élèves du secondaire pour l'automne 2021
La scolarisation et la notification des élèves du secondaire en temps de pandémie rendent difficile l'arrimage secondaire/collégial. Les services régionaux d'admission devront calculer la cote de classement avec un très petit nombre de notes chiffrées de la 4^e et de la 5^e secondaire, ce qui aura comme conséquence d'être beaucoup moins précise qu'habituellement. Cette imprécision affectera le classement des élèves en prévision de leur admission dans les collèges. La modification du règlement permettra de l'adapter à cette réalité et d'assurer une démarche d'analyse des dossiers et d'admission équitable.
- 2) Cohésion avec la terminologie du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)
Le ministère de l'Enseignement supérieur procède de façon annuelle à une vérification administrative des dossiers des étudiantes et des étudiants selon les règles prévues au RREC. Il s'est donné comme mandat cette année de vérifier également la cohérence des notions d'admission conditionnelle et d'admission sous condition dans les règlements d'admission des collèges du réseau. Il a été demandé au Collège d'apporter des modifications nécessaires au règlement afin de mieux s'arrimer à la terminologie ministérielle.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'adopter un règlement relatif à l'admission et le Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) adopté en vertu de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant la discussion par le Conseil d'administration, tout projet de règlement relatif aux règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5).

(d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency

Les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) et du Règlement sur la réussite scolaire (numéro 5A).

Les changements proposés aux règles relatives à l'admission concernent principalement :

- l'admission dans les collèges des élèves du secondaire pour l'automne 2021
- la cohésion avec la terminologie du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'adopter des règles et règlements relatifs à l'admission;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant la discussion par le Conseil d'administration, tout projet de règlement relatif aux règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants;

CONSIDÉRANT que les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (Règlement numéro 5) adopté le 16 mars 1994, modifié le 6 février 2018 par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les règles relatives à l'admission font aussi référence au Règlement sur la réussite scolaire (Règlement numéro 5A), adopté le 28 novembre 2001, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les modifications apportées aux règles relatives à l'admission au Collège Montmorency.

(d) 5.5 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministre de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA20/21.354.5.5.1.

5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice de la formation continue et des services aux entreprises présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) **5.6 Calendrier scolaire 2021-2022 – répartition des jours d'enseignement**

La directrice des études dépose la proposition de calendrier scolaire et de répartition des jours d'enseignement pour l'année 2021-2022, en respect des règles apparaissant au projet de résolution.

CONSIDÉRANT les paramètres d'organisation suivants:

- Le respect du Règlement sur le régime des études collégiales;
- Le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- Le maintien: - des journées d'accueil au début de la session d'automne;
- des journées de rattrapage à chacune des sessions;
- de la période d'évaluation à la fin de chacune des sessions;
- Le positionnement des journées d'encadrement pédagogique pour tenir compte de l'organisation des laboratoires, des cours et des examens intra-semestriels;
- Le délai minimum entre la session automne et hiver permettant l'organisation complète de la session d'hiver.

CONSIDÉRANT que s'il y a lieu, les ajustements de calendrier se feront en accord avec ces mêmes paramètres d'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de calendrier scolaire 2021-2022.

(d) **5.7 Modification à l'entente d'achat SAR135-2019 – acquisition d'une solution hyperconvergée**

Le Collège a adhéré au contrat SAR135-2019 de Collecto, devenu CAG pour la période débutant le 1^{er} juin 2019 et d'une durée maximale de 36 mois. Un montant initial de 128 500\$ avait été prévu pour l'acquisition d'une solution de serveurs pour le département d'enseignement en informatique.

Le Collège désire augmenter sa participation à ce lot du présent contrat dans le but de remplacer un équipement de serveurs désuet pour un montant additionnel de 300 000\$.

Le directeur des technologies de l'information souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser le CAG à signer la réquisition pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés présente au contrat SAR135-2019.

CONSIDÉRANT l'adhésion du Collège au contrat SAR135-2019 de Collecto qui a débuté le 1^{er} juin 2019;

CONSIDÉRANT la création du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) qui a repris intégralement les contrats de Collecto;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 3 décembre 2021 qui stipule que les acquisitions faites par les organismes publics doivent être effectuées par le biais des contrats du CAG;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier qui avait été estimé pour ce contrat d'une durée maximale de trente-six (36) mois devait avoisiner les 238 000 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT une désuétude de la solution de serveurs non prévue lors de l'octroi de ce présent contrat;

CONSIDÉRANT que les équipements nécessaires pour remplacer adéquatement la solution actuelle font partie du contrat SAR2019-135 du CAG;

CONSIDÉRANT les besoins du Collège, une augmentation de la participation du lot 2 du contrat de 300 000\$ est nécessaire à l'acquisition de la solution;

CONSIDÉRANT que le mandat oblige le Collège à acquérir du ou des fournisseurs retenus et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service des technologies de l'information et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Mélanie Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer la réquisition pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés présente au contrat SAR135-2019.

(d) 5.8 Renouvellement des licences Microsoft

Le Collège désire participer au regroupement d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition des licences Microsoft.

Le mandat est valide pour une période de trente-six (36) mois à compter du 1^{er} avril 2021.

Le directeur des technologies de l'information souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à agir au nom du Collège Montmorency dans l'appel d'offres public pour le choix d'un revendeur de licences Microsoft #2021-7520-01 et d'identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu.

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite lancer un appel d'offres public pour le choix d'un revendeur de licences Microsoft #2021-7520-01;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Collège à se joindre à un appel d'offres public regroupé pour le choix d'un revendeur de licences Microsoft;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour les contrats en technologie de l'information d'une durée supérieure à trois (3) ans, incluant tout renouvellement (art. 57 RCTI);

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'adjudication, le Collège autorise le CAG à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme une organisation participante au contrat qui sera conclu (art. 3.3 DGC);

CONSIDÉRANT que le Collège autorise le CAG à établir les conditions des documents de l'appel d'offres (art. 3.3 DGC);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adjudication du contrat, le CAG effectuera la gestion contractuelle afférente à l'entente selon le cadre législatif en vigueur;

CONSIDÉRANT que le CAG a l'intention d'accorder un contrat à commandes;

CONSIDÉRANT que le contrat sera attribué selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que les prix sont fermes pour la durée du contrat;

CONSIDÉRANT que la validité maximale de ce mandat est de trente-six (36) mois;

CONSIDÉRANT que le Collège s'oblige, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements, à s'approvisionner auprès du ou des adjudicataires et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres (art. 3.4 DGC) et selon le budget mandaté;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'acquisition des licences Microsoft #2021-7520-01 du CAG s'appliquera pour une période de trente-six (36) mois du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier estimé pour la durée du contrat devrait avoisiner les 600 000\$ en excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service des technologies de l'information et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Suzie Ranger

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à agir au nom du Collège Montmorency dans l'appel d'offres public pour le choix d'un revendeur de licences Microsoft #2021-7520-01 et d'identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu;

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat pour participer à l'appel d'offres public pour le choix d'un revendeur de licences Microsoft #2021-7520-01 pour la période de trente-six (36) mois débutant au 1^{er} avril 2021 et se terminant au 31 mars 2024. La validité maximale de ce mandat est de trente-six (36) mois.

(d) 5.9 Composition de la Commission des études

La directrice des études dépose la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2020-2021 (février 2021).

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2020-2021 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2020-2021, le tout selon la liste annexée.

(d) 5.10 Désignation toponymique du studio de TIM

Le parcours de monsieur Bernard Landry a marqué de manière significative le milieu de l'enseignement supérieur et la région de Laval, c'est pourquoi le Collège souhaite lui dédier un espace d'apprentissage au Collège Montmorency.

Monsieur Landry est une personne influente pour notre communauté. Il a été député de Fabre de 1976 à 1981 et de Laval-des-Rapides de 1981 à 1985. Il avait à cœur l'enseignement supérieur et a inspiré des centaines d'étudiants, à titre d'enseignant, de l'Université du Québec à Montréal, université avec laquelle le Collège collabore étroitement.

Monsieur Landry est au cœur de toutes les politiques qui nous permet, au Québec, de revendiquer une place de leader en matière de jeux vidéo. En ce sens, le Collège offre depuis 2018 un nouveau programme d'études, celui de Techniques d'intégration multimédia. Ce programme vise à acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de projets interactifs en multimédia tout en restant connecté avec l'innovation technologique.

Dans le cadre de l'implantation de ce programme, le Collège a fait construire un nouvel espace d'apprentissage appelé la « boîte noire » afin de permettre aux étudiants et aux professeurs de développer du contenu numérique et innovant.

Le Directeur général demande l'autorisation du Conseil d'administration pour entamer les démarches auprès de la Commission de la toponymie du Québec pour que le studio de Techniques d'intégration multimédia soit désigné « L'Espace Bernard Landry ».

CONSIDÉRANT que le parcours de monsieur Bernard Landry a marqué de manière significative le milieu de l'enseignement supérieur et la région de Laval;

CONSIDÉRANT qu'il a inspiré des centaines d'étudiants à titre d'enseignant à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), université avec laquelle le Collège collabore étroitement;

CONSIDÉRANT que parmi les nombreuses réalisations de monsieur Landry dans sa carrière politique, sa contribution au secteur du jeu vidéo demeure l'un de ses principaux legs économiques;

CONSIDÉRANT qu'il est une personne d'influence pour notre communauté et qu'en ce sens, le Collège souhaite lui dédier un espace d'apprentissage à l'intérieur de ses murs;

CONSIDÉRANT que le Collège offre depuis 2018 un nouveau programme d'études, Techniques d'intégration multimédia, visant à acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de projets interactifs en multimédia tout en restant connecté avec l'innovation technologique;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'implantation de ce programme, le Collège s'est doté d'un nouvel espace d'apprentissage appelé la « boîte noire » afin de permettre aux étudiants et enseignants de développer du contenu numérique et innovant;

CONSIDÉRANT que cet espace pourrait être dédié à monsieur Bernard Landry en le désignant « L'Espace Bernard Landry »;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un accueil favorable de la part du cercle des ami(e)s de Bernard Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches auprès de la Commission de toponymie afin que le studio de Techniques d'intégration multimédia soit dénommé « L'Espace Bernard Landry ».

(d) 5.11 Octroi d'un contrat pour le service d'ombudsman au Collège

CONSIDÉRANT que le poste d'ombudsman est actuellement vacant au Collège depuis le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le Collège souhaite assurer la poursuite du service auprès de la communauté jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT que Mme Hélène Richard possède la formation et l'expérience nécessaire pour occuper le poste d'ombudsman au Collège;

CONSIDÉRANT que Mme Richard peut entrer en fonction rapidement;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Suzie Ranger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat à Mme Hélène Richard afin d'assurer le service d'ombudsman au Collège pour l'année scolaire en cours, sous réserve de l'approbation du comité de gouvernance et d'éthique.

CA20/21-354.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Consultation Sciences de la nature

Le Ministère a entamé la révision de *Sciences de la nature* à l'automne 2013. Depuis, plusieurs étapes ont été franchies, notamment le dépôt, à l'automne 2019, des recommandations du Comité d'experts. Les travaux de rédaction ont alors repris et le projet de programme d'études a été présenté en deux temps au Comité-conseil et au Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme d'études, les 27 février et 14 mai 2020. Il a été soumis à la consultation du réseau collégial au début de l'automne 2020.

Cette consultation a pour objectif de permettre aux professeures et aux professeurs du réseau d'identifier les éléments du projet de programme d'études qui sont adéquats et d'émettre des suggestions de modifications et d'améliorations afin que les ajustements nécessaires puissent être apportés par le comité de rédaction. Le projet doit être évalué sur la base de la clarté, de la pertinence, de la cohérence et de l'applicabilité.

Le résultat de la consultation rédigé par le comité de programme est déposé pour information.

(d) 6.2 Planification financière au 31 décembre 2020

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente la situation financière pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, en lien avec le budget déposé au 30 juin 2020.

6.3 Planification stratégique – suivi des démarches

La firme adjudicataire du contrat, Espace Stratégie, est présentée aux membres du Conseil. Mme Claire Aubert, chargée de la coordination du mandat, identifie les membres de l'équipe qui vont œuvrer sur le projet. Elle expose les rôles et responsabilités de chacun, la démarche préconisée ainsi que l'échéancier des travaux.

6.4 Centre sportif

Le directeur général présente les derniers développements dans le dossier du centre sportif. Un budget de 100 000 000\$ pour les dix (10) prochaines années a été annoncé pour les infrastructures sportives de l'ensemble des cégeps et des universités. Par conséquent, le Collège devra revoir les projets envisagés et redéfinir la stratégie.

6.5 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

Les présidentes des sous-comités du Conseil présentent un compte-rendu des rencontres du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que du comité des ressources humaines.

6.6 Ouverture des caméras

Une demande d'intervention a été présentée par Mme Josée Chevalier, professeure membre de la Commission des études et secrétaire du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Montmorency. Elle expose aux membres du Conseil les résolutions adoptées à l'assemblée générale du SEECM ainsi qu'à la Commission des études portant sur l'ouverture des caméras. Elle présente les motifs ayant justifié l'adoption de ces résolutions et dresse un bref historique de la situation et des enjeux rencontrés. Enfin, elle demande l'appui du Conseil d'administration pour que le Collège permette aux membres du corps professoral qui le souhaitent, d'obliger l'ouverture des caméras dans l'ensemble des situations d'enseignement.

Le directeur général fait un retour sur la situation et il réitère la position du Collège d'appuyer la déclaration commune du 13 janvier 2021 et d'inciter les étudiants à ouvrir les caméras. Un plan de communication a été préparé et une campagne de promotion a été déployée en ce sens.

Dans le contexte juridique actuel, le Collège n'obligera pas l'ouverture des caméras, mais il poursuivra la réflexion afin de trouver ensemble des façons innovantes et significatives pour convaincre les étudiants d'ouvrir leur caméra.

Le Collège s'engage à sonder les étudiantes et étudiants afin de mieux cibler leurs réels besoins et comprendre les raisons qui les amènent à désactiver leur caméra.

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2020-12-16 : réponse favorable de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial à la demande de report du Collège quant aux recommandations 1 et 2 du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité dont l'échéance est fixée en avril 2021. On accepte de reporter l'échéance au 31 décembre 2021.
- (d) 7.2 2021-01-06 : Correspondance du directeur des Affaires étudiantes et interordres, confirmant que le rapport annuel d'activités du Collège pour l'exercice financier 2019-2020 contient tous les éléments requis.
- (d) 7.3 2021-01-08 : Correspondance du sous-ministre concernant les mesures additionnelles en vigueur pour les établissements d'enseignement supérieur visant à limiter la circulation de la population étudiante et des membres du personnel, tout en assurant la continuité d'activités d'enseignement et de services. Des précisions sont apportées quant aux mesures suivantes : activités en présence, couvre-feu, port du masque de procédure, mesures sanitaires.
- (d) 7.4 2021-01-15 : Correspondance du directeur général des infrastructures du MES quant à l'appel de projets concernant la modification à l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenue entre le gouvernement fédéral et Québec qui devrait être signée sous peu. Des informations importantes sont présentées, dont les échéances à respecter dans les paramètres décrivant les projets.
- (d) 7.5 2021-01-18 : Correspondance du service de la formation préuniversitaire et de la recherche du MES présentant les balises d'application de la mesure d'exemption pour les étudiants du collégial qui devaient passer l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature au cours de l'année 2020.

- (d) 7.6 2021-01-26 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur adressée à la présidente du Conseil d'administration confirmant les sommes accordées au Collège pour 2020-2021 en conformité avec le Plan québécois des infrastructures.
- (d) 7.7 2021-01-28 : Correspondance du sous-ministre sollicitant la participation des collèges et universités pour participer à la stratégie d'entraide éducative des élèves du primaire et du secondaire et de bien-être à l'école en encourageant les étudiants collégiaux et universitaires à s'investir pour la réussite des élèves du Québec.
- (d) 7.8 2021-02-01 : Correspondance de la sous-ministre adjointe à la Performance, au financement et au Soutien à la gestion confirmant la modification au seuil autorisé de la marge de crédit du fonds des immobilisations pour la période du 1^{er} février au 30 juin 2021.
- (d) 7.9a 2021-02-04 : Correspondance de la ministre McCann informant que des changements sont apportés aux directives ministérielles pour briser l'isolement vécu par les membres de la population étudiante. Les nouvelles consignes élargissent l'offre d'activités d'enseignement et d'activités à caractère pédagogique autorisé en présence sur les campus permettant de multiplier les possibilités offertes aux étudiants de bénéficier d'activités sur le campus.
- (d) 7.9b 2021-02-04 : Correspondance du sous-ministre de l'Enseignement confirmant les nouvelles mesures qui s'appliqueront graduellement aux établissements d'enseignement en zone rouge dès le 8 février 2021 et devront se dérouler dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
- (d) 7.10 2021-02-05 : Correspondance de la sous-ministre adjointe à la Performance, au financement et au Soutien à la gestion qui confirme que des masques de procédures seront rendus disponibles aux étudiants et membres du personnel afin qu'ils puissent respecter les consignes sanitaires émises par la Direction de la santé publique.

CA20/21-354.8/
VARIA

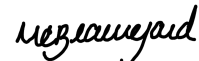
8. Varia

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
